

Morges – Gare Sud Rapport du Jury.

Concours d'architecture en procédure
sélective.

Mars 2014





Un centre de vie au cœur de la Ville.

Morges et son district sont en pleine croissance, à l'image de la dynamique du bassin lémanique. La Ville, l'Etat de Vaud et les CFF préparent la transformation du secteur de la gare, afin que ce site, remarquablement desservi par les transports publics, devienne un centre-ville contemporain de haute qualité.

La surface libérée des infrastructures ferroviaires obsolètes permettra de réaliser d'importants aménagements et de proposer un nouveau quartier urbain. Ces espaces seront principalement affectés à l'habitat. Le reste pourra être attribué à des commerces, des bureaux, des services, mais également à des infrastructures publiques, soit une école, une crèche, un poste de police, une maison de quartier ou encore un hôtel.

De manière à assurer une haute qualité à ces réalisations futures, les CFF tiennent absolument à organiser des concours afin de trouver le meilleur parti architectural.

A Morges, le concours a été d'un haut niveau et le projet lauréat est de très grande valeur. Je suis convaincu que l'ensemble du quartier va ainsi bénéficier d'une identité forte et d'une très grande qualité urbaine.

J'aimerais également souligner l'excellent état d'esprit et la bonne collaboration qui règnent entre les partenaires. Je suis certain que cette belle entente va se poursuivre tout au long du processus à venir.

Je me réjouis de voir se concrétiser de telles idées dans l'objectif de réaliser des lieux de vie et d'activités attractifs améliorant la qualité de vie de leurs utilisateurs.

*Jürg Stöckli
Responsable CFF Immobilier et
Membre de la Direction du groupe.*



Un nouveau quartier résolument contemporain, dynamique et convivial.

Les projets d'urbanisme liés au concours d'architecture Morges Gare-Sud sont dévoilés et la Municipalité s'en réjouit fortement. Il s'agit bel et bien de l'aboutissement de très nombreuses années de démarches et de procédures liées à l'aménagement du territoire d'un secteur stratégique de la Ville de Morges. Quartier central, animé, où se croisent au quotidien de nombreux habitants, pendulaires, voyageurs et étudiants, le quartier de la gare, avec ses connexions multiples et son réseau dense de transports publics, est un concentré de vitalité urbaine qui forme le cœur morgien de l'agglomération. Aujourd'hui, ce vaste quartier est appelé à se modifier en profondeur. Morges Gare-Sud va s'offrir un visage résolument contemporain, dynamique et convivial. Par sa mixité d'habitats, d'activités publiques et

commerciales c'est un vrai lieu de vie qui s'invite au centre de Morges, comme un trait d'union bienvenu entre une cité au cachet historique et une ville plus urbaine, moderne et attractive. La qualité de vie est une priorité que la Municipalité et les CFF se réjouissent de proposer aux nouveaux habitants qui viendront s'installer dans quelques années au sein de ce magnifique quartier!

*Vincent Jaques
Syndic de la Ville de Morges*



Construire la ville de demain.

Le concours dont les résultats sont présentés ici constitue un pas important vers le futur de la Ville de Morges. Une préparation de longue haleine, un nombre incalculable de discussions politiques et un engagement important des différents acteurs débouchent sur une proposition concrète, laquelle va se développer au cours des prochaines années pour donner naissance à un nouveau quartier, un nouveau lieu de vie.

Il est particulièrement rare d'avoir la possibilité de penser et de créer de nouvelles structures à proximité d'un centre urbain, comme c'est le cas ici au bord du Lac Léman. D'où une responsabilité relativement importante de ne pas simplement réaliser une pièce architecturale dotée d'une élégante façade, mais bel et bien de créer un quartier dense appelé à devenir un lien dynamique avec la vieille ville historique.

La base de la réussite est de prendre en compte non seulement les aspects urbains et les qualités architecturales, mais également les diversités existant entre les fonctions privées et publiques. Différentes formes d'habitat, une école et un centre de quartier forment un complément bienvenu à la ville commerciale et posent ainsi les bases d'un futur quartier de la gare agréable et vivant.

Il n'y a encore aucune maison. Pas même l'ombre d'une grue à l'horizon. Aucun indice pouvant nous permettre d'imaginer le futur quartier. Et comme nous le savons déjà, de nombreuses discussions vont influencer et modifier le projet. Je souhaite à ce dernier la souplesse, aux planificateurs la persévérance et aux investisseurs et politi-

ciens la patience nécessaires à la réalisation de cet ensemble. Je suis persuadé que tous feront preuves de ces qualités afin de mener à bien ces réalisations qui représentent davantage que quelques maisons.

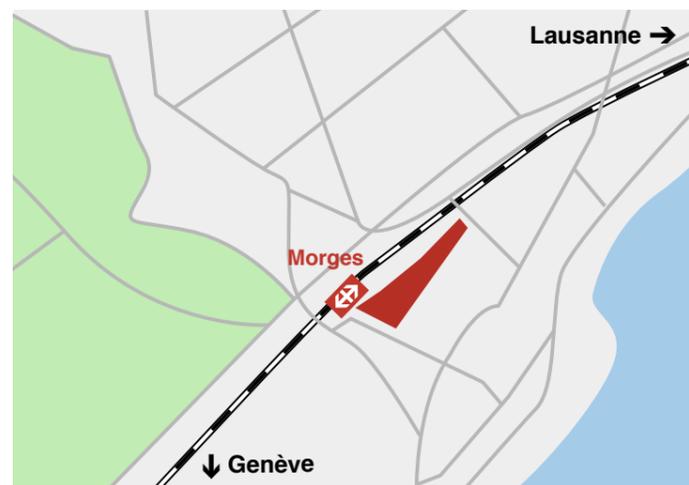
Une fois de plus, nous pouvons constater que l'instrument du concours d'architecture est un outil clé permettant d'évaluer la pertinence et la portée d'une intervention. Ce n'est qu'en comparant plusieurs solutions que nous serons aptes à identifier le potentiel, respectivement les contraintes d'un problème dans son entier. C'est dans ce sens que le Jury félicite le maître de l'ouvrage pour son courage. Le projet choisi n'est, à première vue, pas le plus simple, mais porte en soi le potentiel d'une qualité extraordinaire.

Toutefois, mes remerciements vont en tout premier lieu aux participants qui se sont confrontés à cet exercice très difficile avec un grand engagement. Tous ces efforts réunis ont permis au Jury de cerner le site en général et de discuter à fond cette problématique spécifique. A la fin, il nous reste le plaisir d'avoir pu primer un projet qui a su répondre à de nombreuses questions épineuses de manière apparemment évidente mettant subtilement en forme un morceau d'architecture de ville contribuant ainsi à écrire une page de son histoire.

Dominique Salathé
Architecte
Président du Jury



↑ Morges.



↑ Plan de situation.

Sommaire.

1. Introduction.	9
2. Procédure choisie.	10
3. Objectifs du maître de l'ouvrage.	11
4. Programme.	12
5. Critères d'évaluation.	13
5.1 Sélection	13
5.2 Concours anonyme	13
6. Composition du Jury.	14
7. Calendrier de la procédure.	15
8. Jugement des dossiers et des projets remis par les candidats.	16
8.1 Etape 1: sélection des candidats	16
8.2 Etape 2: concours de projet anonyme	16
8.3 Approbation du Jury	18
9. Projet lauréat.	19
Projet LOUISE.	19
10. Projets primés et mentionnés.	30
Projet NATURE URBAINE.	30
Projet SAMUEL HALL.	38
Projet UN CÉIL SUR LA VILLE.	44
11. Projets remis.	50
Projet 1855/2015.	50
Projet LES POISSONS NE FERMENT PAS LES YEUX.	52
Projet CÔTÉ VILLE.	54
Projet CROCODILE.	56
Projet ARCHIPELAGO.	58
Projet VITTORIO.	60
Projet DALTON.	62
Projet SAMURAI.	64

1. Introduction.

Le site de Morges Gare-Sud est l'exemple parfait d'une friche ferroviaire qui s'est endormie. Les entrepôts témoignent d'une activité passée riche et intense. On respire encore le charbon et la houille qui s'entreposait dans ces lieux. On entend encore le tintamarre des machines à vapeur qui donnent vie à tout ce microcosme. Seulement, ce passé s'est tranquillement endormi pour faire place aux voitures qui ont petit-à-petit colonisé les espaces laissés libres. Des manifestations culturelles ont pris possession des entrepôts, s'accommodant pour les derniers instants d'une toiture et de murs qui tiennent encore debout. Il est toutefois temps de réveiller ce quartier et de lui donner un nouveau visage pour son futur. Il s'agit là d'une formidable opportunité que de pouvoir disposer d'un site d'une telle envergure, qui se trouve au milieu de la Ville de Morges. C'est magnifique de pouvoir concevoir un nouveau quartier en l'agrémentant dès le départ de tous les atouts pour en faire un lieu de vie moderne où il fasse bon vivre. Une nouvelle pièce urbaine qui intègre également les dimensions du développement durable, car il nous tient particulièrement à cœur de participer à améliorer la qualité de vie des futurs résidents et usagers.

Le périmètre faisant l'objet du concours comprend l'ensemble des terrains CFF qui se trouvent au sud de la Gare de Morges. Les affectations comprennent principalement des logements, mais aussi des places de travail, des commerces ainsi que des infrastructures publiques: Ecole, crèche, logements protégés, poste de police viendront compléter le bouquet pour ajouter encore plus de diversité à la mixité souhaitée. Les longues années de collaboration entre la Ville de Morges, les CFF et le propriétaire voisin sont aujourd'hui récompensées par un PPA (plan partiel d'affectation) qui entrera bientôt en force. Il sert déjà de base aux projets architecturaux qui ont été présentés dans le cadre de ce concours. Nous sommes heureux de la qualité des projets qui ont été présentés et des débats qu'ils ont suscités lors des délibérations du jury. Nous sommes convaincus et fiers du projet qui a été sélectionné, car il aspire à toutes les qualités que nous souhaitons pour ce nouveau quartier.

4. Programme.

Les bâtiments à réaliser par CFF Immobilier se trouvent sur les secteurs Sablon Gare, Sablon Rail et Sablon Centre. Les bâtiments qui seront réalisés par la Ville de Morges seront localisés à l'est des secteurs Sablon Rail et Sablon Centre, sur des parties distinctes. Les affectations et surfaces suivantes constituent la base du programme:

Affectations	Sablon Gare (m ²)	Sablon Rail (m ²)	Sablon Centre (m ²)
Logements	4 500	6 000	11 300
Administratif	7 000		3 600
Services gare	1 000		
Commerces	1 000	1 600	3 800
Hôtel		3 200	
Logements protégés		1 700	
Crèche		500	
Poste de police		500	
Ecole			1 800
Parascolaire			300
Maison de quartier			200

Le PPA mentionne en outre les aires d'implantations ainsi que les hauteurs maximales qui doivent être respectées. Par ailleurs, le PPA prévoit par endroits la réalisation de fronts bâtis pour créer l'espace public.

5. Critères d'évaluation.

Conformément au règlement-programme, les dossiers et propositions ont été évalués sur la base des critères suivants:

5.1 Sélection

Les dossiers de candidatures ont été évalués en fonction des quatre critères suivants:

- Qualité des références pour des opérations d'envergure comparable
- Aptitude au dialogue avec le maître de l'ouvrage
- Réflexion sur le secteur et son environnement
- Organisation du groupement et maîtrise économique

5.2 Concours anonyme

Le Jury a analysé les aspects qualitatifs et économiques des propositions sur l'ensemble des documents remis par les participants, et plus particulièrement sur les planches de rendu et les maquettes.

Les critères d'évaluation étaient les suivants (sans ordre d'importance):

- Réponse architecturale et urbanistique convaincante, ce qui comprend notamment la qualité de l'implantation des bâtiments en hauteur qui puisse garantir les principaux dégagements visuels sur le paysage du lac et des Alpes depuis le Nord.
- Respect du programme et agrégation judicieuse des différentes affectations, ce qui implique le respect des règles du PPA ainsi que la qualité fonctionnelle de chaque affectation.
- Ambiance et identité de quartier favorable à l'appropriation des espaces publics, qui intègre la qualité du traitement des rapports entre les espaces extérieurs et les immeubles.
- Economie de la construction et de l'exploitation.
- Pertinence et faisabilité du concept énergétique.
- Durabilité et performances environnementale.

6. Composition du Jury.

Président

M. Dominique Salathé

Architecte indépendant, Bâle

Membres

M. Carl Fingerhuth

Architecte-urbaniste indépendant, Zürich

M. Bernard Zurbuchen

Architecte indépendant, Lausanne

M. Vincent Jaques

Syndic de Morges

M. Beat Wüthrich

Portfolio Management

CFF Immobilier, Berne

En suppléance de M. Peter Wicki

M. Yves Perriraz

Chef Objets de placement Ouest

CFF Immobilier, Lausanne

Mme Susanne Zenker

Cheffe Objets de placement Développement

CFF Immobilier, Lausanne

M. Daniel Hurni

Chef de projet

CFF Immobilier, Lausanne

En suppléance de M. Pierre Carrié

Suppléants

M. Olivier Fazan

Architecte-urbaniste indépendant, Lausanne

M. Carmelo Stendardo

Architecte indépendant, Genève

M. Marc-André Gremion

Architecte de la Ville de Morges

M^{me} Maria Sciavarrello

UBS Fund Management (Switzerland) AG

Spécialistes-conseils

M. Frédéric Haldi

Développement durable DGNB

Gartenmann Engineering SA, Lausanne

M. Jean-Michel Ronsse

Economiste de la construction

I-trois Sàrl, Bevaix NE

M. Frederik Flaccomio

Plan d'utilisation CFF

CFF Immobilier, Lausanne

Mme Anne-Marie Piguet

Plan d'utilisation Ville de Morges

Service du patrimoine de la Ville de Morges

M. René Jomini

Conformité au PPA

Police des constructions de la Ville de Morges

M. José Gonçalves

Protection incendie

Ecoservices VD, La Conversion

M. Thomas Jundt

Structures

Thomas Jundt Ingénieurs civils SA, Carouge GE

M. Christian Jaeger

Mobilité et logistique

Team +, Bulle

Organisateur

M. François Hugo

Emch + Berger SA Planification générale, Lausanne

7. Calendrier de la procédure.

Déroulement

Etape 1: sélection des concurrents

Publication sur www.simap.ch

Dépôt des éventuelles questions

Réponse aux questions

Remise des dossiers de candidatures

Notification du résultat de la sélection des concurrents

Etape 2: concours de projet anonyme

Lancement du concours de projet anonyme

Dépôt des éventuelles questions

Réponse aux questions

Remise des propositions

Jugement des propositions et choix du projet lauréat

Publication du résultat du concours

Echéance

27 juin 2013

17 juillet 2013

24 juillet 2013

12 août 2013

29 août 2013

29 août 2013

18 septembre 2013

2 octobre 2013

21 février 2014

19, 20 et 21 mars 2014

10 avril 2014

8. Jugement des dossiers et des projets remis par les candidats.

16

8.1 Etape 1: sélection des candidats

Le Jury s'est réuni le 28 août 2013 pour évaluer les 26 dossiers de candidature qui ont été déposés.

Sur la base de l'examen préalable de conformité, 25 dossiers sont admis à la procédure d'évaluation. Un dossier a été écarté, s'agissant d'un bureau d'architectes étranger qui ne s'est pas associé avec un bureau local en Suisse.

Après analyse des dossiers, le Jury réuni en plénum décide à l'unanimité de sélectionner les 12 candidats suivants, à savoir:

- Aeby Perneger & Associés SA
- ATP kfp Architekten und Ingenieure
- Bauart Architekten
- Bonnard + Woeffray architectes
- Devanthéry & Lamunière Architectes
- fastt architectes/Battle i Roig
- Gebert Architectes
- Oester + Pfenninger Architectes
- IttenBrechtbühl/Mikou Studio
- KCAP Architects/Morger + Dettli Architekten
- PONT 12 Architectes SA
- Richter Dahl Rocha & Associés

Ces 12 candidats ont donc été invités à participer à la suite de la procédure.

8.2 Etape 2: concours de projet anonyme

Sur les 12 bureaux invités, tous les bureaux ont rendu un projet dans les délais impartis. Par ailleurs, les plans et les maquettes respectent l'anonymat.

Les 12 projets ont été remis pour le jugement anonyme, portant les devises suivantes:

- 1855/2015
- Les poissons ne ferment pas les yeux
- Un œil sur la ville
- Côté ville
- Louise
- Crocodile
- Samuel Hall
- Archipelago
- Vittorio
- Nature urbaine
- Dalton
- Samurai

Le Jury a siégé du 19 au 21 mars 2104 pour évaluer les 12 projets.

Les projets ont précédemment été examinés par les experts techniques sur les points suivants: Conformité aux règles de la procédure du concours, respect du programme, respect du règlement du plan partiel d'affectation. Ils ont également été évalués sous l'angle du développement durable, de l'économie, de la sécurité et de la structure. Un rapport de synthèse a été remis aux membres du Jury.

Les exigences ont été dans l'ensemble respectées. Les quelques omissions constatées lors de l'analyse ne portent pas sur des éléments déterminants pour l'appréciation des projets. Les projets sont complets dans leurs parties essentielles et semblent dans l'ensemble compréhensibles

Sur la base de l'examen préalable de conformité, tous les projets ont été admis à la procédure d'évaluation.

Le premier tour du jugement a consisté à évaluer les projets par rapport à leur réponse urbanistique, notamment leur rapport au contexte proche et lointain, leur morphologie et la qualité des espaces publics générés. A ce stade, les projets suivants ont été écartés:

- 1855/2015
- Côté ville
- Crocodile
- Archipelago
- Vittorio
- Dalton
- Samurai

Le deuxième tour du jugement a consisté à évaluer la réponse architecturale, notamment la typologie des logements, l'agrégation des différentes affectations et leurs qualités fonctionnelles. A ce stade, le projet suivant a été écarté:

- Les poissons ne ferment pas les yeux

Un tour de repêchage est effectué. Aucun projet n'est repêché.

17

Le classement porte sur les projets restants. Le classement est délibéré comme suit:

1 ^{er} rang	Louise	7 voix sur 8
puis:		
2 ^{ème} rang	Nature urbaine	8 voix sur 8
3 ^{ème} rang	Samuel Hall	8 voix sur 8
4 ^{ème} rang	Un œil sur la ville	8 voix sur 8

Les prix sont répartis comme suit:

1 ^{er} prix	Louise	CHF 70 000.–
2 ^{ème} prix	Nature urbaine	CHF 60 000.–
3 ^{ème} prix	Samuel Hall	CHF 50 000.–
4 ^{ème} prix	Un œil sur la ville	CHF 20 000.–

Le jury décide par ailleurs d'attribuer une indemnité de CHF 30 000.– aux 12 candidats qui ont participé au concours.

Le jury recommande aux Maîtres de l'ouvrages d'attribuer le mandat d'architecture à l'équipe du projet lauréat.

Il recommande également que des mandats partiels puissent être attribués aux candidats des 2, 3 et 4^{ème} prix.

Il recommande également qu'un suivi qualitatif de l'évolution du projet puisse être effectué par des membres du Jury, lors des phases ultérieures du développement.

L'anonymat est levé.

8.3 Approbation du Jury

M. Dominique Salathé

M. Marc-André Gremion

M. Carl Fingerhuth

M. Yves Perriraz

M. Bernhard Zurbuchen

Mme Susanne Zenker

M. Olivier Fazan

M. Daniel Hurni

M. Carmelo Stendardo

M. Beat Wüthrich

M. Vincent Jaques

Mme Maria Sciavarello

9. **Projet lauréat.**
Projet LOUISE.





Les auteurs de ce projet poursuivent 2 ambitions majeures:

- inscrire leur projet urbain dans une appartenance morphologique à Morges Sud
- produire de l'espace urbain

A travers une lecture précise du contexte, le projet fonde l'ensemble des grandes décisions en résonnance avec la ville existante:

- L'échelle des îlots existants allant de la rue Centrale à la rue St Lois est confirmée. Cette décision consolide l'appartenance de ce nouveau quartier à l'ensemble Morges Sud.
- Le gabarit des immeubles existants sur la rue des Sablons fixe la règle, se prolonge et augmente progressivement en direction du rail.
- En réaction aux formes linéaires et strictes des îlots du 19-20^{ème} siècle, les lignes bâties, s'infléchissent, se plient dans un mouvement qui permet de dilater l'espace public et créent des effets de perspectives à l'image du tissu historique de la ville médiévale.
- La ligne bâtie du rail propose un ensemble composé de 2 éléments:
 - celui du grand parvis de la Place de la Gare qui résonne avec l'ensemble du tissu sud, il s'infléchit dans un mouvement subtil et précis pour se projeter dans une relation avec le coteau et ainsi travailler sur cette double orientation. Cet élément complète le dispositif des monuments, Château-Temple en introduisant un 3^{ème} repère pour la ville. Ce triangle virtuel ainsi formé inscrit la rue centrale comme l'axe fort majeur mettant ainsi en relation la Gare et le lac.

– le 2^{ème} élément linéaire protège les quartiers Sud des nuisances tout en offrant une vitrine attractive pour les usagers du rail et de l'autoroute, un 1^{er} plan pour les habitants du coteau. Ce 2^{ème} élément invente un nouvel espace public en relation avec le paysage du coteau et les voies.

- La place linéaire rappelle sous une forme actualisée la Grand rue au Sud. Son échelle renvoie à la convergence des flux ferroviaires, grands parkings, autoroute... à la vitalité qui se concentre sur ce lieu se dilate sous la ligne bâtie des rails.
- La grande Cour de l'îlot Sablon Centre accueille une perméabilité publique à travers 2 interruptions et 2 passages tout en conservant un degré de privacité pour les habitants. Une intention forte qui inscrit des espaces publics entre la ligne bâtie du rail et la rue des Sablons comme une série de séquences équivalentes.
- Le traitement analogue de ces 2 espaces renforce leur unité, sol perméable, plantations aléatoires, trame irrégulière et progressive.

L'ensemble de ces éléments apporte une très grande qualité à la proposition que le jury a apprécié et félicite les auteurs de cette magnifique réponse pour Morges gare. Ce projet démontre une très grande maîtrise des solutions urbaines proposées. La grande sensibilité de ce projet garantit de fonder un renouvellement de cette friche ferroviaire afin de constituer une nouvelle adresse, une nouvelle urbanité, propice à l'accueil des nouveaux habitants et usagers.

1^{er} prix – projet LOUISE

Architecte	Aeby Perneger & Associés
Ingénieur civil	T ingénierie
Ingénieur CVSE	Riedweg & Gendre Zanini Baechli Zanetti ing. conseils
Architecte paysagiste	Architecte paysagiste

Usages et expressions architecturales

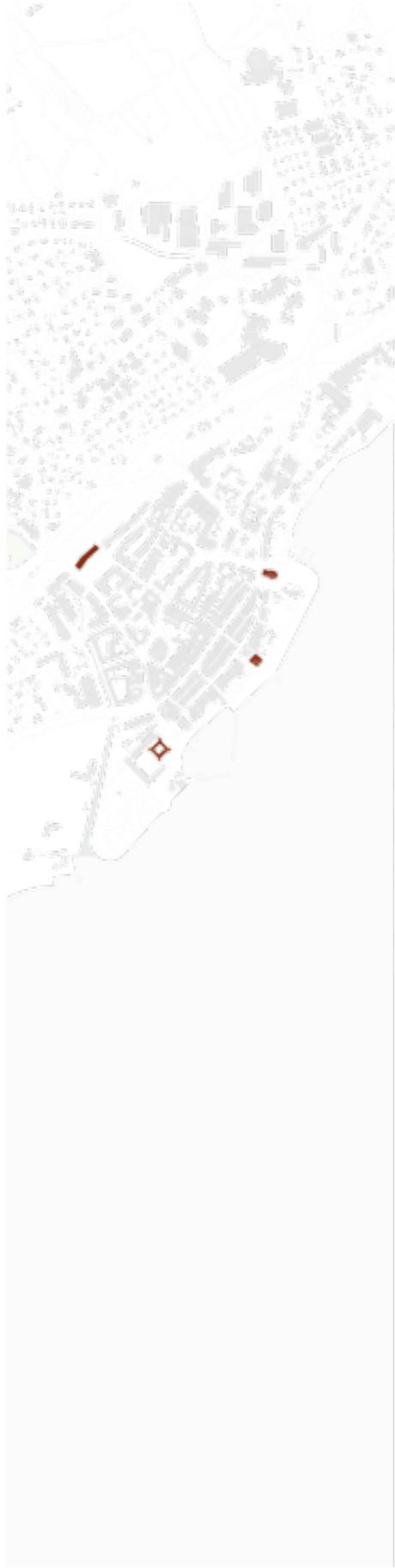
- Les affectations se répartissent avec la même cohérence que le projet. Au niveau de la Place linéaire, le socle commercial situé sous un porte à faux accueille les programmes commerciaux majeurs et agréables à pratiquer, l'accès à la gare et des accès secondaires aux logements supérieurs. A l'extrémité de cette ligne bâtie, la garderie et le poste de police s'articulent autour de la future liaison Nord-Sud. A proximité de la place de la Gare, un escalier public met en relation un niveau surélevé par rapport à la plate-forme ferroviaire. Cet espace au nord, planté, est l'accès au logement et à l'Hôtel, il permet un retournement de la situation et une relation avec le coteau et le Jura. Les logements sont traversant pour les plus grands ou plein sud pour les autres. Chaque logement possède une extension de son espace à vivre sur une terrasse au Sud.
- L'îlot Sud propose sur la Place de la Gare et sur la rue Centrale des commerces au rez et 3 niveaux de bureaux. Cet édifice trouve des duplex en couronnement distribué par un espace en relation avec la cour. La partie Nord Sud comporte des logements dans les étages et des commerces au rez. L'ensemble des entrées des appartements et bureaux est situé dans la grande cour. L'autre élément sur la rue des Sablons accueille des commerces au rez et des logements aux étages. A l'extrémité Est une école organisée sur 4 étages conclut la figure et apporte une relation avec le parvis de la Gare. Son préau se trouve en attique en belvédère sur le grand paysage.
- L'expression architecturale des 3 éléments est proposée dans une palette renforçant le contraste entre chaque des lignes tout en formant un ensemble cohérent.

- Celle des rails confirme la linéarité, métaphore des lignes ferroviaires, tout en neutralisant les aspects domestiques des usages.
- L'îlot propose des expressions différenciées et contrastées sur rue et sur cour en déclinant une palette cohérente apportant une matérialité changeante et évolutive.

Cette grande maîtrise et cohérence dans la déclinaison formelle et leurs matérialisations apportent des garanties dans le résultat de cet important projet pour Morges. Le projet apporte à chaque question, une réponse précise, véritable garantie pour les MO dans le développement de ce projet. Le jury a apprécié de découvrir par étapes ce brillant travail. Les autres aspects du projet relatifs aux aspects mobilité, économie, développement durable, sécurité, étapes, sont traités à satisfaction du jury.

Recommandations du Jury

- Développer la réflexion relative aux relations Nord-Sud entre le Mail et la rue du Sablons à travers l'îlot, notamment en regard des percées visuelles souhaitées dans le PPA
- Le Rez-de-chaussée de l'îlot devra permettre une plus grande diversité d'usages
- Le traitement architectural de la ligne ferroviaire et la palette proposée pour l'îlot devront offrir une diversité plus importante
- L'élément constituant l'unité dans la composition de l'îlot devra être développé afin de permettre de confirmer la référence morphologique de cet îlot
- L'expression architecturale du programme public, notamment de l'école et son préau est à développer
- La réflexion sur le concept logistique est à développer



VIEW FROM THE TRAIN STATION



VIEW FROM APARTMENT BALCONY



VIEW FROM THE COURTYARD OF THE EAST



VIEW OF THE COURTYARD OF THE WEST



Area
 This area is located in the central part of the development. It is a rectangular plot with a grid of streets. The area is currently undeveloped and is intended for residential use. The surrounding area is a mix of residential and commercial buildings.



Area
 This area is located in the central part of the development. It is a rectangular plot with a grid of streets. The area is currently undeveloped and is intended for residential use. The surrounding area is a mix of residential and commercial buildings.



Area
 This area is located in the central part of the development. It is a rectangular plot with a grid of streets. The area is currently undeveloped and is intended for residential use. The surrounding area is a mix of residential and commercial buildings.



Area
 This area is located in the central part of the development. It is a rectangular plot with a grid of streets. The area is currently undeveloped and is intended for residential use. The surrounding area is a mix of residential and commercial buildings.



Il progetto di architettura è stato sviluppato in stretta collaborazione con il cliente, al fine di garantire la massima qualità del progetto e la massima soddisfazione del cliente.

Il progetto di architettura è stato sviluppato in stretta collaborazione con il cliente, al fine di garantire la massima qualità del progetto e la massima soddisfazione del cliente.

Il progetto di architettura è stato sviluppato in stretta collaborazione con il cliente, al fine di garantire la massima qualità del progetto e la massima soddisfazione del cliente.

Il progetto di architettura è stato sviluppato in stretta collaborazione con il cliente, al fine di garantire la massima qualità del progetto e la massima soddisfazione del cliente.

Il progetto di architettura è stato sviluppato in stretta collaborazione con il cliente, al fine di garantire la massima qualità del progetto e la massima soddisfazione del cliente.



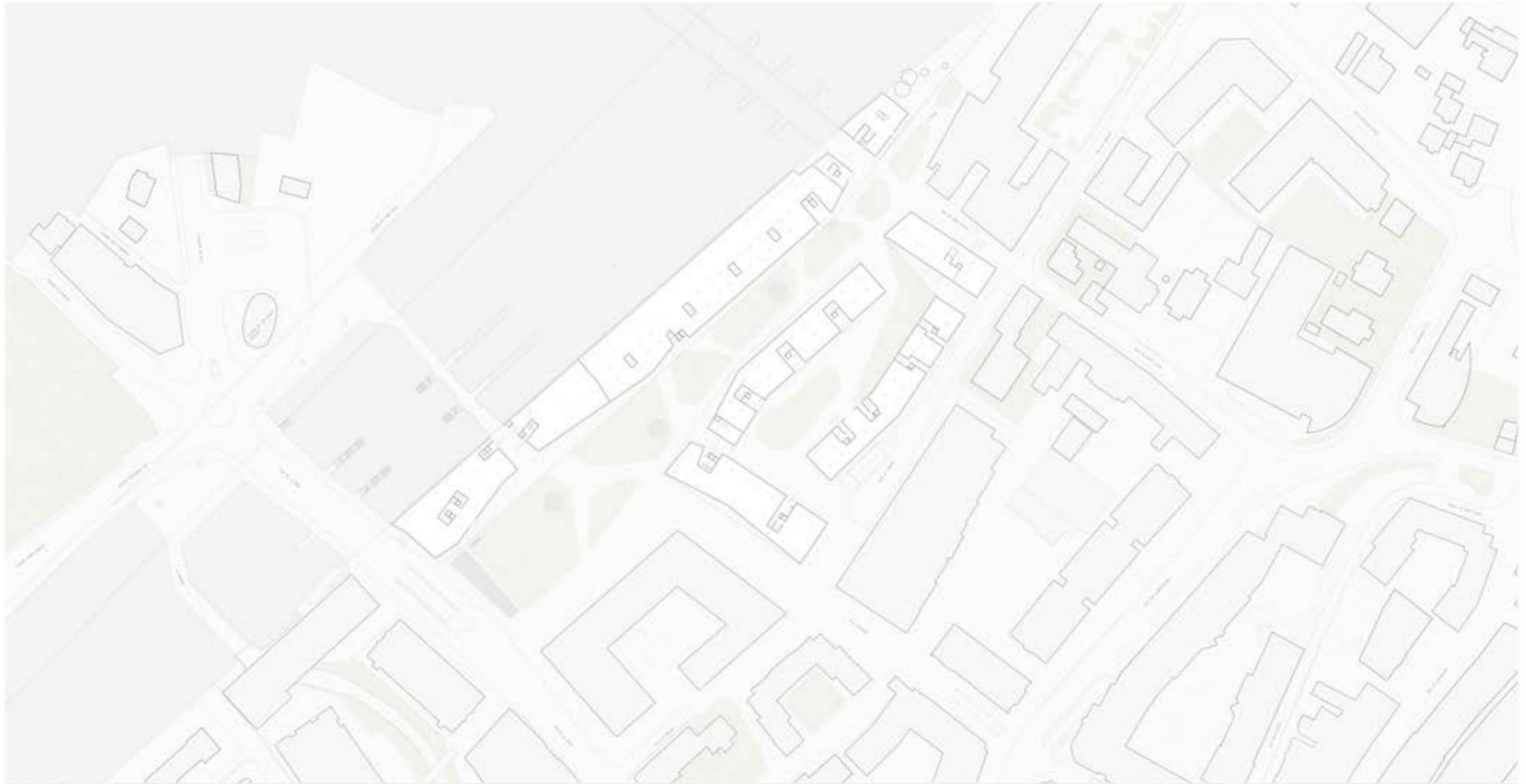


FIGURE 4-100 SITE PLAN



FIGURE 4-101 ELEVATION

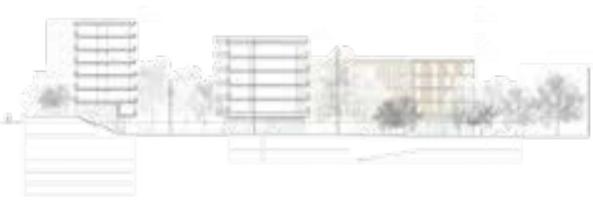
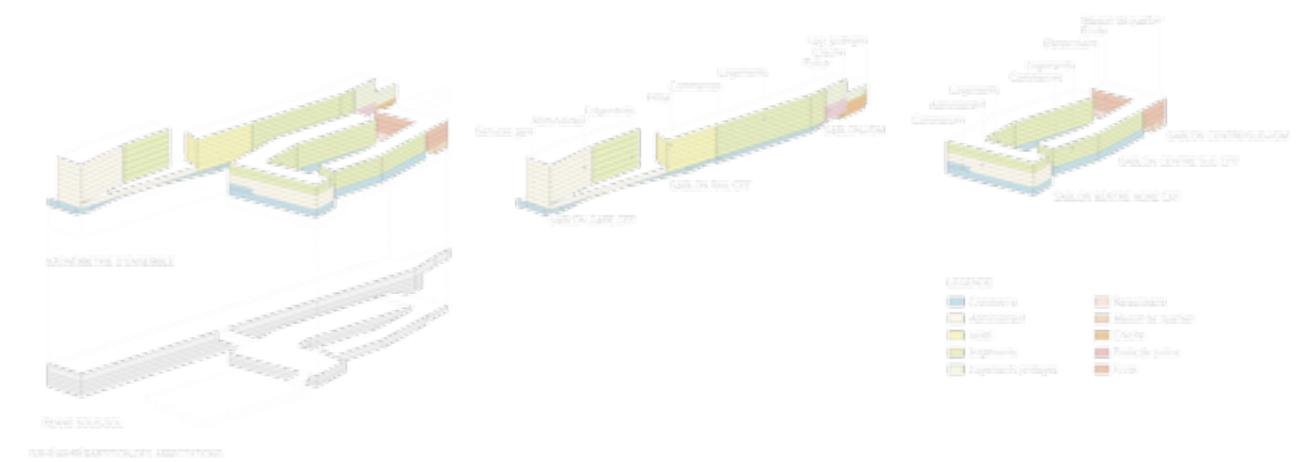
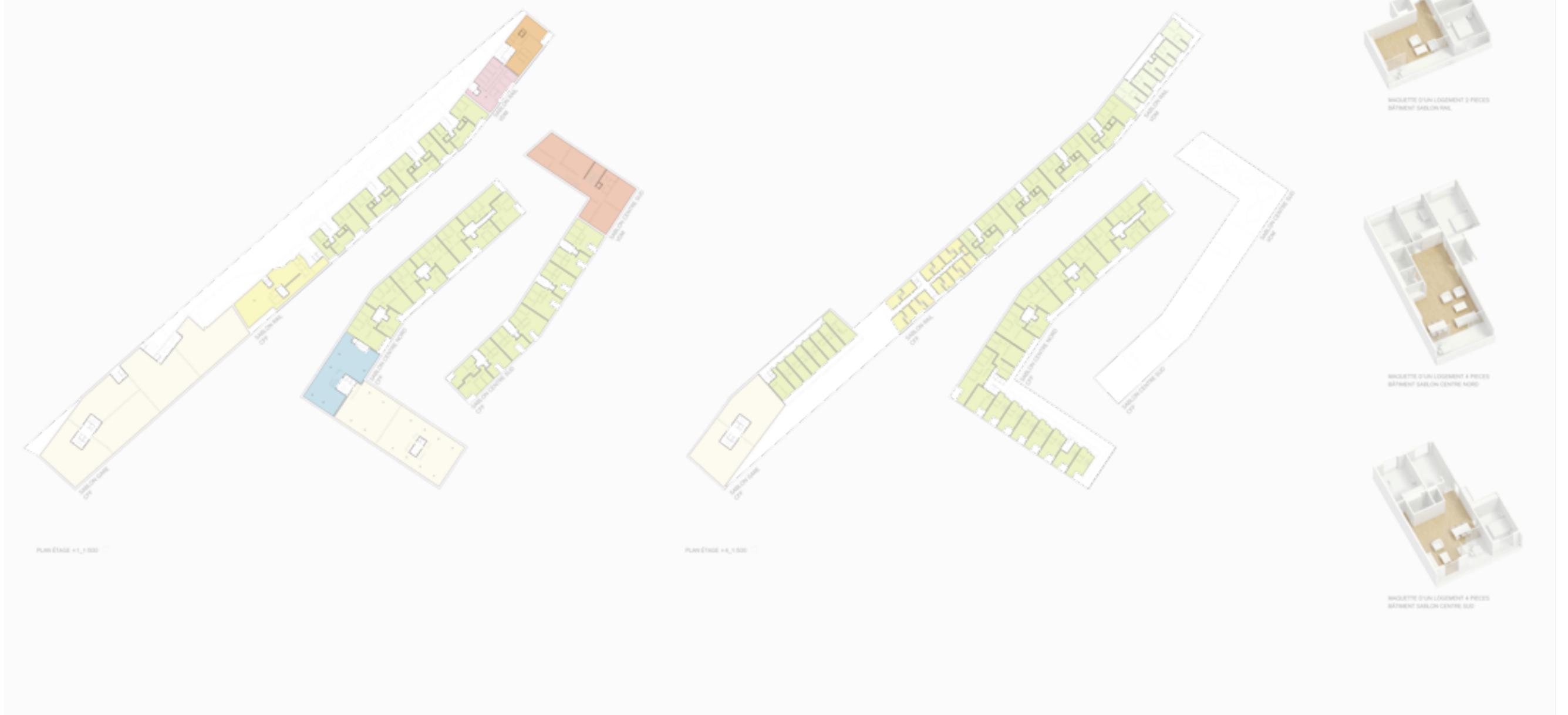


FIGURE 4-102 ELEVATION



PROJET DE CONSTRUCTION

Table 1: Récapitulatif des surfaces

Local	Surface (m²)	Volume (m³)
Appartement	1200	12000
Logement	800	8000
Logement duplex	400	4000
Autres	200	2000
Total	2600	26000

Table 2: Détails de surfaces

Local	Surface (m²)	Volume (m³)
Appartement	1200	12000
Logement	800	8000
Logement duplex	400	4000
Autres	200	2000

Table 3: Détails de volumes

Local	Volume (m³)
Appartement	12000
Logement	8000
Logement duplex	4000
Autres	2000
Total	26000

Table 4: Détails de hauteurs

Local	Hauteur (m)
Appartement	10
Logement	10
Logement duplex	10
Autres	10

Table 5: Détails de densités

Local	Densité (hab/m²)
Appartement	0.4
Logement	0.3
Logement duplex	0.2
Autres	0.1

10. Projets primés et mentionnés.

Projet NATURE URBAINE.

2^{ème} prix – projet NATURE URBAINE

Architecte	KCAP Architects & Planners Morger Dettli Architekten
Ingénieur civil	Ernst Basler + Partner
Ingénieur CVSE	Ernst Basler + Partner
Architecte paysagiste	Schweingruber Zulauf
Physique du bâtiment	Raumanzug



Le projet cherche à prolonger le tissu de la ville de Morges en reconnaissant et renforçant les axes importants allant du Lac vers le Jura. Les auteurs identifient ainsi la rue de la Gare avec comme extrémité sud le Château, la rue Centrale, axe commercial fort avec comme extrémité le Casino, et la rue Saint-Louis avec comme extrémité le Temple. Le Mail dessiné dans le PPA et la rue du Sablon constitue la maille horizontale et complète ainsi le réseau de mobilité.

Une fois ce réseau précis mis en place, le projet peut se développer ; un socle adossé aux voies CFF et flanqué d'une arcade définit le front de la gare et comporte le programme de la gare voyageur et des commerces ainsi que, à l'est, le poste de police et un accès livraison pour l'ensemble de cette construction. Ces divers éléments s'organisent de manière agréable et fonctionnelle. Sur ce socle s'élèvent une série de bâtiments, tantôt barres tantôt petites tours qui rythment le front de la gare et qui dialoguent de manière précise avec les axes mentionnés plus haut. Ce type de bâti marque fortement la limite du quartier et le tracé des voies CFF. Il constitue une sorte de toile de fond, à la manière d'un décor urbain qui donne aux voyageurs du train ou de l'autoroute une image nouvelle de la ville de Morges; précise mais peut-être un peu sur-instrumentée. Le jury se demande si le caractère très fort de ce geste est bien à l'échelle d'une ville telle que celle de Morges. D'autre part il s'interroge sur la capacité de ce dispositif à faire obstacle aux bruits des trains et de l'autoroute pour le reste du quartier.

En ce qui concerne l'îlot Sablon centre, les auteurs implantent une série de bâtiments «bloc» dont un côté se

situe systématiquement sur la limite proposée par le PPA; ils contiennent pour la plupart du logement et pour le bâtiment situé au nord-ouest des bureaux et celui situé au sud-est l'école demandée dans le programme. Cette implantation confirme les traces de l'îlot à l'extérieur de celui-ci tout en ménageant une grande perméabilité à l'ensemble. Tous les rez de chaussée, à part celui de l'école sont occupés par des commerces ou des services. Cette constellation de volume produit, au centre de l'îlot, un espace collectif, légèrement surélevé par rapport à la rue et qui se veut un espace appropriable, exempt de voiture, calme et tranquille. La densité proposée pour cet îlot et, par endroit, la proximité des volumes interroge le jury qui se demande si elle n'est pas trop grande en regard avec le tissu environnant et en comparaison avec la fluidité proposée par les constructions longeant les voies CFF. Les typologies dessinées dans les blocs devraient être revues tant en ce qui concerne la logique distributive que le dimensionnement général.

Les auteurs proposent un principe de façade unitaire pour l'ensemble du site, où de légères différences aussi bien en ce qui concerne la modénature que la matérialisation devrait assurer une certaine variété pour le quartier tout en confirmant son caractère unitaire.

En conclusion le jury salue dans ce projet la proposition de traitement de la limite des voies CFF et l'insertion du projet dans le contexte urbain de la ville, il se demande toutefois si la proposition pour l'îlot Sablon centre, en regard avec la densité, mais aussi le type d'urbanisme proposé est bien la solution idéale pour ce nouveau secteur de la ville de Morges.

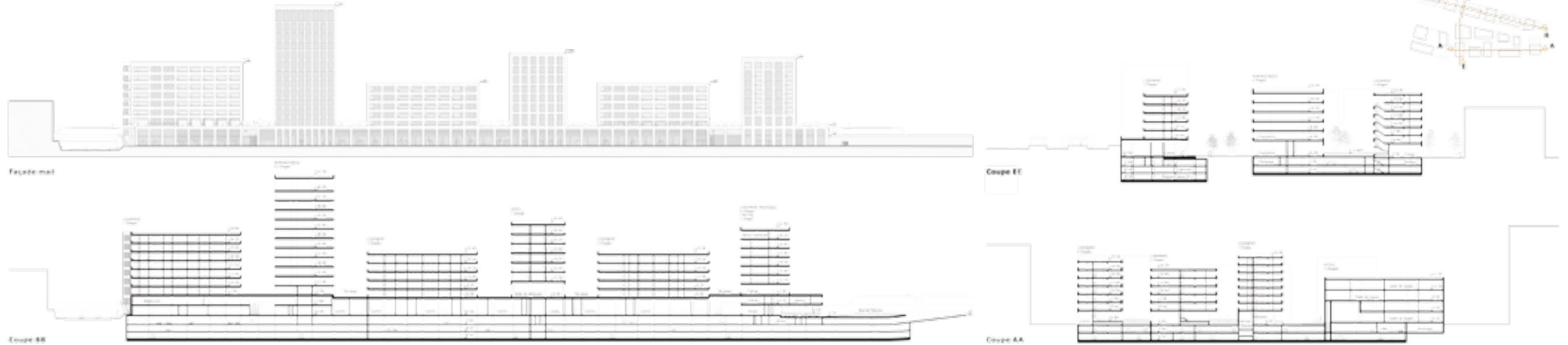
Plan Rez-de-chaussée et Rez-de-quai 1/500



Insertion volumétrique - grand paysage



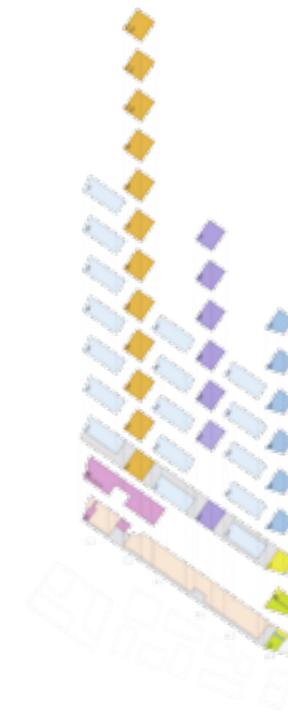
Coupes caractéristiques 1/500



Plan d'étage type 1/500



Affectations Sablon Gare & Rail



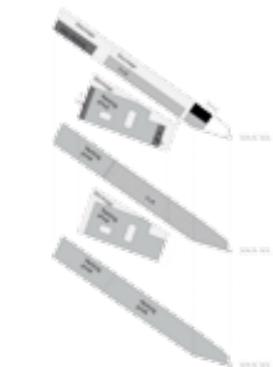
Propriété	Usage	Surface	Volume
1	Logement	1000	1000
2	Logement	1000	1000
3	Logement	1000	1000
4	Logement	1000	1000
5	Logement	1000	1000
6	Logement	1000	1000
7	Logement	1000	1000
8	Logement	1000	1000
9	Logement	1000	1000
10	Logement	1000	1000
11	Logement	1000	1000
12	Logement	1000	1000
13	Logement	1000	1000
14	Logement	1000	1000
15	Logement	1000	1000
16	Logement	1000	1000
17	Logement	1000	1000
18	Logement	1000	1000
19	Logement	1000	1000
20	Logement	1000	1000
21	Logement	1000	1000
22	Logement	1000	1000
23	Logement	1000	1000
24	Logement	1000	1000
25	Logement	1000	1000
26	Logement	1000	1000
27	Logement	1000	1000
28	Logement	1000	1000
29	Logement	1000	1000
30	Logement	1000	1000
31	Logement	1000	1000
32	Logement	1000	1000
33	Logement	1000	1000
34	Logement	1000	1000
35	Logement	1000	1000
36	Logement	1000	1000
37	Logement	1000	1000
38	Logement	1000	1000
39	Logement	1000	1000
40	Logement	1000	1000
41	Logement	1000	1000
42	Logement	1000	1000
43	Logement	1000	1000
44	Logement	1000	1000
45	Logement	1000	1000
46	Logement	1000	1000
47	Logement	1000	1000
48	Logement	1000	1000
49	Logement	1000	1000
50	Logement	1000	1000
51	Logement	1000	1000
52	Logement	1000	1000
53	Logement	1000	1000
54	Logement	1000	1000
55	Logement	1000	1000
56	Logement	1000	1000
57	Logement	1000	1000
58	Logement	1000	1000
59	Logement	1000	1000
60	Logement	1000	1000
61	Logement	1000	1000
62	Logement	1000	1000
63	Logement	1000	1000
64	Logement	1000	1000
65	Logement	1000	1000
66	Logement	1000	1000
67	Logement	1000	1000
68	Logement	1000	1000
69	Logement	1000	1000
70	Logement	1000	1000
71	Logement	1000	1000
72	Logement	1000	1000
73	Logement	1000	1000
74	Logement	1000	1000
75	Logement	1000	1000
76	Logement	1000	1000
77	Logement	1000	1000
78	Logement	1000	1000
79	Logement	1000	1000
80	Logement	1000	1000
81	Logement	1000	1000
82	Logement	1000	1000
83	Logement	1000	1000
84	Logement	1000	1000
85	Logement	1000	1000
86	Logement	1000	1000
87	Logement	1000	1000
88	Logement	1000	1000
89	Logement	1000	1000
90	Logement	1000	1000
91	Logement	1000	1000
92	Logement	1000	1000
93	Logement	1000	1000
94	Logement	1000	1000
95	Logement	1000	1000
96	Logement	1000	1000
97	Logement	1000	1000
98	Logement	1000	1000
99	Logement	1000	1000
100	Logement	1000	1000

Affectations Sablon Centre



Propriété	Usage	Surface	Volume
1	Logement	1000	1000
2	Logement	1000	1000
3	Logement	1000	1000
4	Logement	1000	1000
5	Logement	1000	1000
6	Logement	1000	1000
7	Logement	1000	1000
8	Logement	1000	1000
9	Logement	1000	1000
10	Logement	1000	1000
11	Logement	1000	1000
12	Logement	1000	1000
13	Logement	1000	1000
14	Logement	1000	1000
15	Logement	1000	1000
16	Logement	1000	1000
17	Logement	1000	1000
18	Logement	1000	1000
19	Logement	1000	1000
20	Logement	1000	1000
21	Logement	1000	1000
22	Logement	1000	1000
23	Logement	1000	1000
24	Logement	1000	1000
25	Logement	1000	1000
26	Logement	1000	1000
27	Logement	1000	1000
28	Logement	1000	1000
29	Logement	1000	1000
30	Logement	1000	1000
31	Logement	1000	1000
32	Logement	1000	1000
33	Logement	1000	1000
34	Logement	1000	1000
35	Logement	1000	1000
36	Logement	1000	1000
37	Logement	1000	1000
38	Logement	1000	1000
39	Logement	1000	1000
40	Logement	1000	1000
41	Logement	1000	1000
42	Logement	1000	1000
43	Logement	1000	1000
44	Logement	1000	1000
45	Logement	1000	1000
46	Logement	1000	1000
47	Logement	1000	1000
48	Logement	1000	1000
49	Logement	1000	1000
50	Logement	1000	1000
51	Logement	1000	1000
52	Logement	1000	1000
53	Logement	1000	1000
54	Logement	1000	1000
55	Logement	1000	1000
56	Logement	1000	1000
57	Logement	1000	1000
58	Logement	1000	1000
59	Logement	1000	1000
60	Logement	1000	1000
61	Logement	1000	1000
62	Logement	1000	1000
63	Logement	1000	1000
64	Logement	1000	1000
65	Logement	1000	1000
66	Logement	1000	1000
67	Logement	1000	1000
68	Logement	1000	1000
69	Logement	1000	1000
70	Logement	1000	1000
71	Logement	1000	1000
72	Logement	1000	1000
73	Logement	1000	1000
74	Logement	1000	1000
75	Logement	1000	1000
76	Logement	1000	1000
77	Logement	1000	1000
78	Logement	1000	1000
79	Logement	1000	1000
80	Logement	1000	1000
81	Logement	1000	1000
82	Logement	1000	1000
83	Logement	1000	1000
84	Logement	1000	1000
85	Logement	1000	1000
86	Logement	1000	1000
87	Logement	1000	1000
88	Logement	1000	1000
89	Logement	1000	1000
90	Logement	1000	1000
91	Logement	1000	1000
92	Logement	1000	1000
93	Logement	1000	1000
94	Logement	1000	1000
95	Logement	1000	1000
96	Logement	1000	1000
97	Logement	1000	1000
98	Logement	1000	1000
99	Logement	1000	1000
100	Logement	1000	1000

Affectations Sous-sol 1/1000



Organisation sous-sol



Plan du premier sous-sol



Plan du second sous-sol

Projet SAMUEL HALL.

38

3^{ème} prix – projet SAMUEL HALL

Architecte	bonnard woefray architectes
Ingénieur civil	Kurmann et Cretton
Ingénieur CVSE	Tecnoservice Engineering SA Lami SA
Architecte paysagiste	Emmanuelle Bonnemaïson
Spécialiste sécurité feu	Hautle Anderegg SA
Ingénieur circulation	Kurmann et Cretton
Acousticien	Architecture et Acoustique SA
Géologue	De Cérenville Géotechnique SA



La morphologie bâtie de cette importante portion du territoire et de la Ville de Morges est pensée avant tout pour favoriser la fluidité des espaces publics qui permettent de la relier au grand paysage et à la ville historique.

Le bâtiment disposé le long de la voie ferrée est conçu comme une entité, sorte de front continu sur la ville. Sur son extrémité Ouest, une émergence marque la Place de la Gare, faisant écho à la tour de logements située au Nord des voies ferrées, mais également aux émergences bâties de la ville historique de Morges, soit le Château et le Temple.

L'îlot central se réfère, tant du point de vue dimensionnel que morphologique, au tissu existant de la ville.

Le jury apprécie l'implantation de l'école et de la maison de quartier, à l'Est de l'îlot central autour d'un espace public généreux, qui fonctionne comme contrepoids à celui de la Place de la Gare. Cette proposition, couplée à celle des volumétries des bâtiments en ligne brisée, confère à l'espace public une plus grande fluidité et propose des espaces variés. A l'Est, une ouverture permet une certaine porosité de l'îlot.

Si ce dispositif séduit en plan, il interroge eu égard de la volumétrie proposée. Dans la partie Est, au droit de l'étranglement, les vis-à-vis entre les logements sont discutables. De plus, l'étranglement est tel qu'il confère au centre de l'îlot un caractère résolument privatif,

39

compromettant ainsi la fluidité des espaces publics mis en avant dans la proposition, malgré la présence de passages aux pieds de l'immeuble.

Par ailleurs, le gabarit de l'îlot Sablon Centre n'est pas conforme au PPA et nécessiterait la modification du dernier étage, côté Rue des Sablons, par un retrait d'attique. Dans un souci de cohérence entre le plan et la volumétrie de cet îlot, s'inspirant d'éléments caractéristiques du tissu existant, le jury estime qu'une transition volumétrique avec les immeubles situés au Sud de la Rue des Sablons aurait été pertinente.

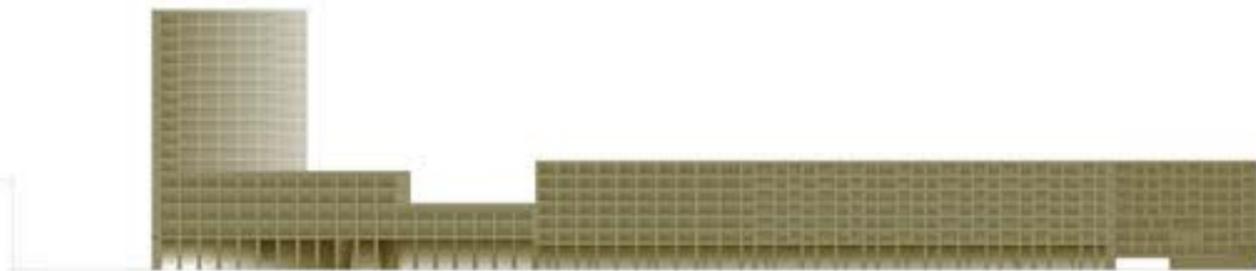
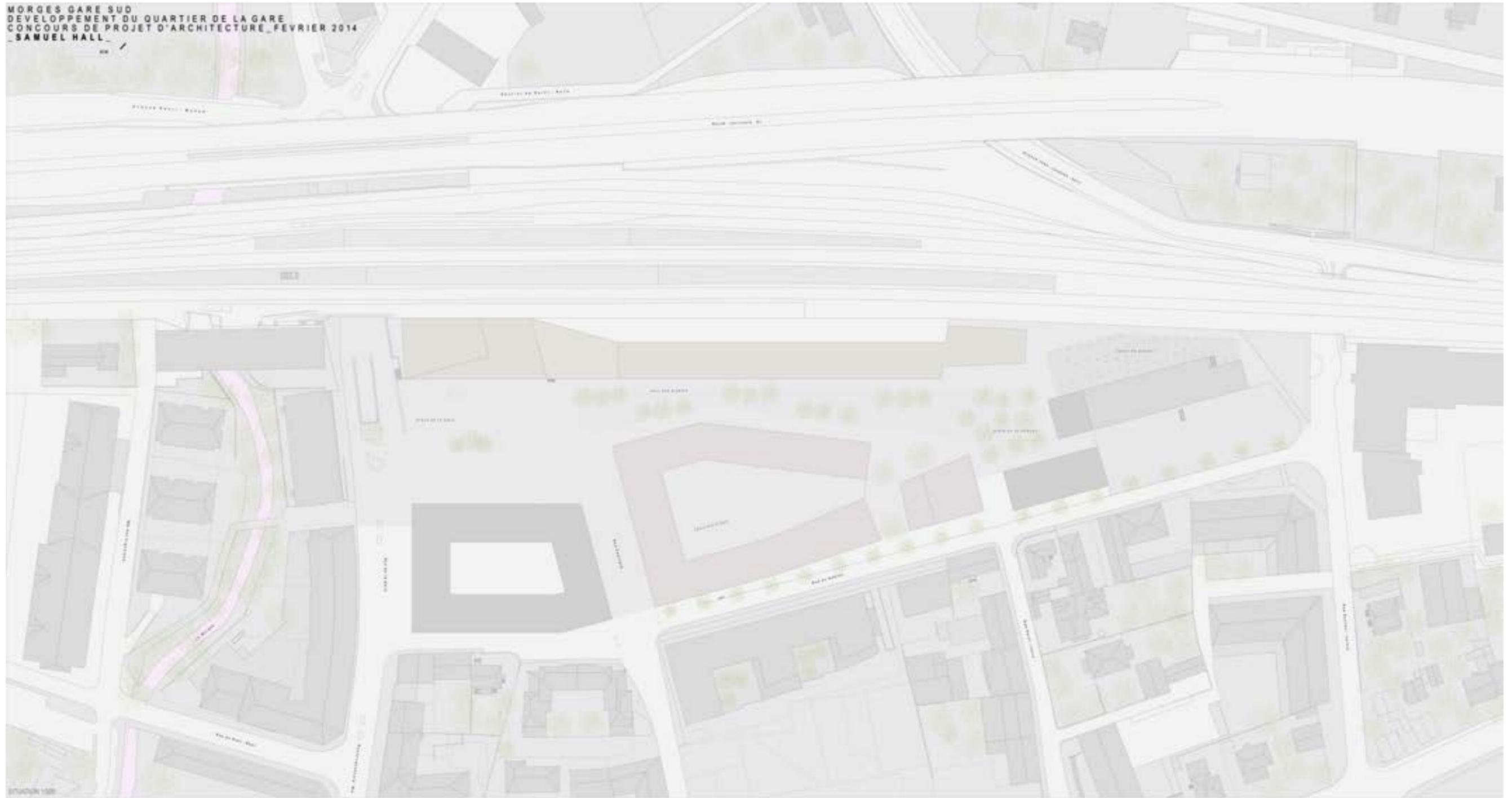
A l'exception des appartements d'angle dans l'îlot central, l'ensemble des typologies proposées est intéressante et variée.

Le jury apprécie les variations volumétriques proposées pour le bâtiment longeant les voies ferrées. Il regrette cependant que le retrait de la partie centrale des voies ferrées n'ait pas généré des espaces de qualité (toiture sur deuxième étage).

Il regrette également la répétitivité systématique et généralisée de l'écriture architecturale, en opposition à la variété morphologique et volumétrique proposée.

Enfin, le jury regrette que le concurrent n'ait pas rendu la planche inhérente à la tour, ne lui permettant pas d'évaluer convenablement cette importante partie du projet.

MORGES GARE SUD
DEVELOPPEMENT DU QUARTIER DE LA GARE
CONCOURS DE PROJET D'ARCHITECTURE, FEVRIER 2014
SAMUEL HALL



FAÇADE SUD-EST



FAÇADE SUD-EST



Projet UN ŒIL SUR LA VILLE.

4^{ème} prix – projet UN ŒIL SUR LA VILLE

Architecte	ATP kfp Architekten und Ingenieure AG
Ingénieur civil	ATP
Ingénieur CVSE	ATP
Architecte paysagiste	SKK Landschaftsarchitekten AG
Ingénieur circulation	Enz & Partner GmbH

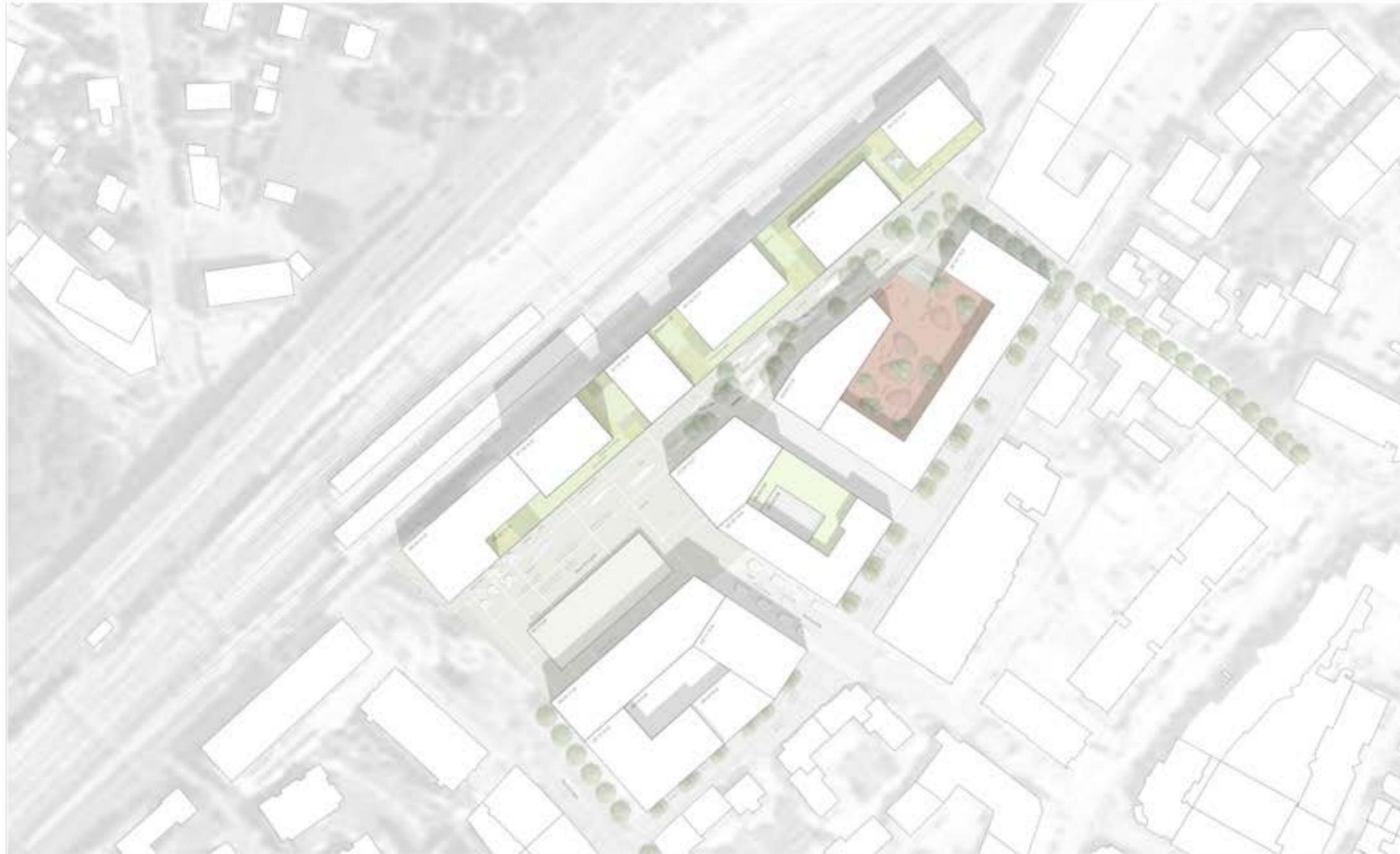


Un Oeil sur la Ville

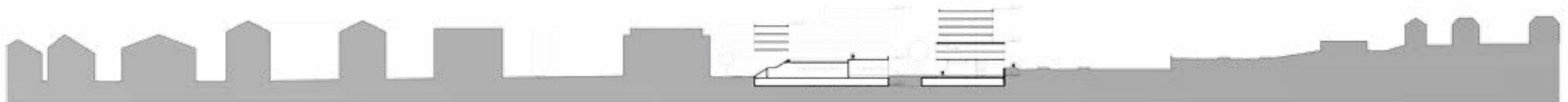
Les auteurs constatent, que «par sa position stratégique au cœur de Morges le site est prédestiné à la création d'un nouveau quartier animé et dense». La mention du mot quartier est important. Dans cet optique ils développent une structure urbaine diversifié, attractive et élégante:

- L'aboutissement de la rue centrale, qui relie le site à la vieille ville, est marqué par la présence d'un bâtiment fort, une tour jetant «un oeil sur la ville».
- Une arcade accompagne le nouveau mail au nord sur toute sa longueur. Au sud du mail le front est différencié, avec des reculs, des ouvertures et un grand escalier, qui permet l'accès à un niveau supérieur. Le long du mail un jeu intéressant entre ordre et complexité se développe.
- La place haute relie la Rue de Sablon au Mail et crée une place tranquille et semi-public pour l'école, la crèche et la garderie.
- Sur le socle qui longe le mail sont placés une série de blocs séparés les uns des autres, créant une silhouette avec une forte identité vers le nord. Morges se présente pas avec un mur anonyme mais avec une adresse particulière. L'intensité de cette annonce est discutée contradictoirement dans le jury.
- Le projet permet une grande diversité pour l'interprétation architecturale.
- Une qualité du projet est que le secteur Sablon-Centre et pas géré comme un élément urbain, mais est subdivisé en deux parties, permettant un passage supplémentaire nord-sud, qui est couplé à l'accès au Parc + Rail.

Le projet montre une bonne fonctionnalité. La structure des bâtiments permet des logements attractifs. Le programme des utilisations du programme est respecté. La longueur apparente des deux étages parking le long du mail et la concentration sur un accès au parking est problématique.



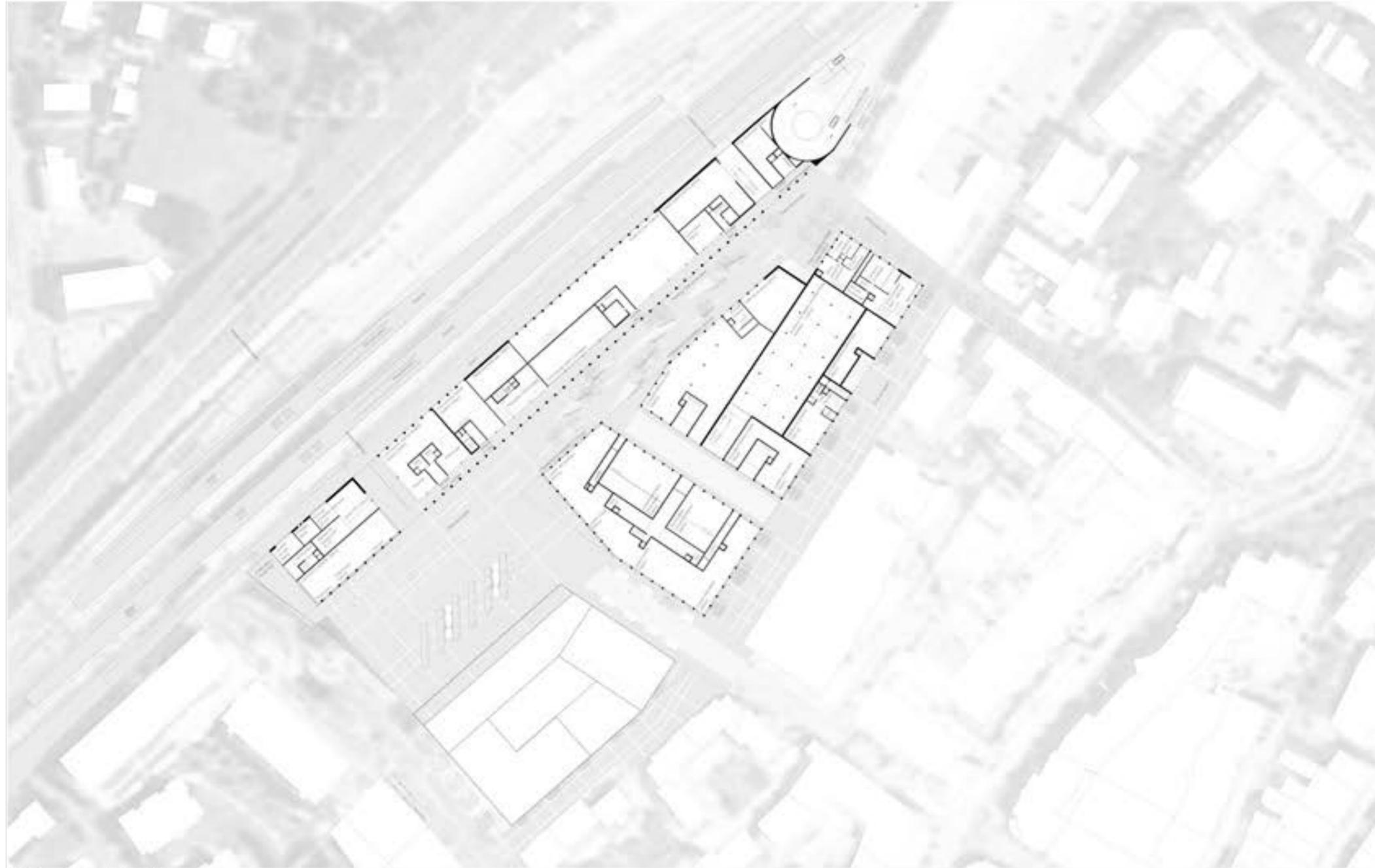
Situation 1/500



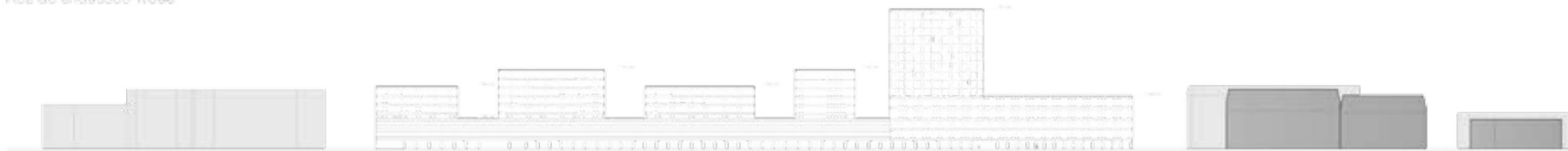
Coupe transversale sur la ville 1/500

Public space
The architectural commission of Gare Sud project aims to create a public space that is both functional and aesthetically pleasing. The project is located in a central area of Morges, near the railway station. The site is bounded by existing buildings and streets. The architectural commission is to create a public space that is both functional and aesthetically pleasing. The project is located in a central area of Morges, near the railway station. The site is bounded by existing buildings and streets.





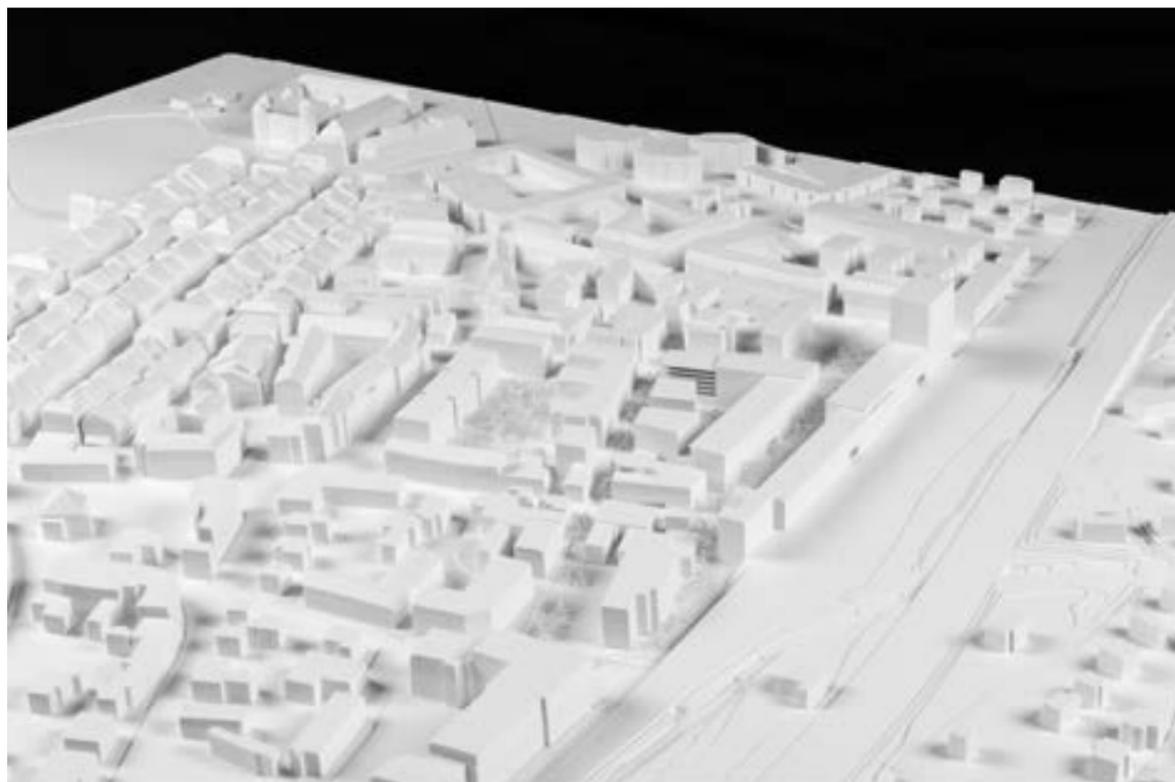
Rez de chaussée 1/500



Façade Nord-Ouest 1/500

11. Projets remis. Projet 1855/2015.

Architecte	Richter – Dahl Rocha & Associés
Ingénieur civil	Ingeni SA
Ingénieur CVSE	rigot + rieben engineering sa
Architecte paysagiste	PROAP
Spécialiste sécurité feu	Richard Conseils SARL



Projet LES POISSONS NE FERMENT PAS LES YEUX.

Architecte	dl-a, designlab-architecture sa
Ingénieur civil	BG ingénieurs conseils sa
Ingénieur CVSE	Weinmann Energie sa Betelec sa
Architecte paysagiste	L'atelier du paysage Jean Yves Le Baron Sàrl
Ingénieur circulation	Transitec sa
Acousticien	@couConsult Sàrl

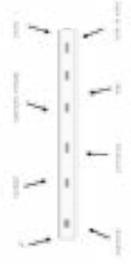


Projet CÔTÉ VILLE.

Architecte	Bauart Architectes et Urbanistes SA
Ingénieur civil	GVH Ingénieurs civils EPF-SIA
Ingénieur CVSE	Amstein + Walther Bern AG
Architecte paysagiste	Hüsler & Associés Sàrl
Spécialiste sécurité feu	Wälchli Architekten
Ingénieur circulation	Citec Ingénieurs Conseils SA
Façadier	Ernst Basler + Partner AG
Physique du bâtiment	Sorane SA



Préambule et contexte
 Le projet est situé dans un quartier dense de la ville de Yverdon, à proximité de la gare. L'objectif est de créer un développement urbain moderne et durable, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu existant.



Conception et réalisation
 Le projet a été conçu en collaboration avec les architectes et les ingénieurs. La réalisation a été supervisée par le maître d'ouvrage.



Conclusion
 Ce projet a permis de créer un développement urbain de qualité, qui répond aux besoins de la population et contribue à l'amélioration de l'environnement urbain.



Projet CROCODILE.

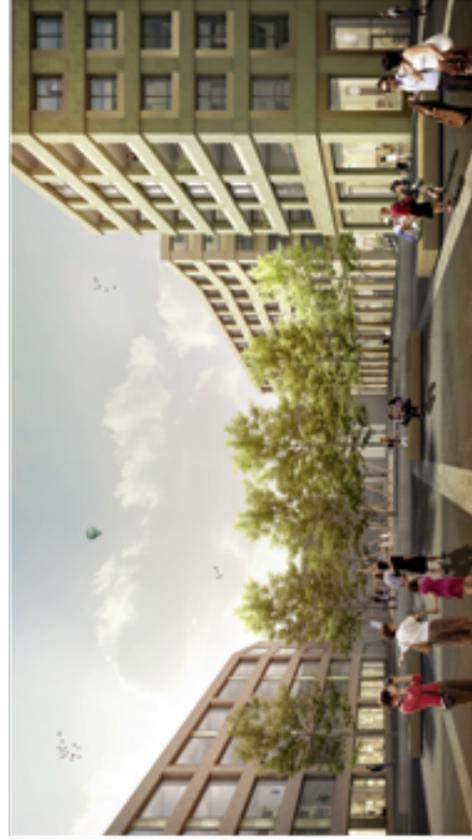
Architecte	Gebert Architectes
Ingénieur civil	B+S AG
Ingénieur CVSE	Basler & Hofmann West AG
Architecte paysagiste	David Bosshard Landschaftsarchitekten AG
Spécialiste sécurité feu	Prona AG
Façadier	Prometplan SA
Physique du bâtiment	Zeugin Bauberatungen AG



Morges Gare Sud - Crocodile



Plan de la gare
 La nouvelle architecture de la gare est destinée à offrir un cadre de vie moderne et innovant. Elle est conçue pour répondre aux besoins de la communauté locale et internationale. Le plan de la gare est conçu pour être un espace public de qualité, offrant un cadre de vie moderne et innovant. Elle est conçue pour répondre aux besoins de la communauté locale et internationale.

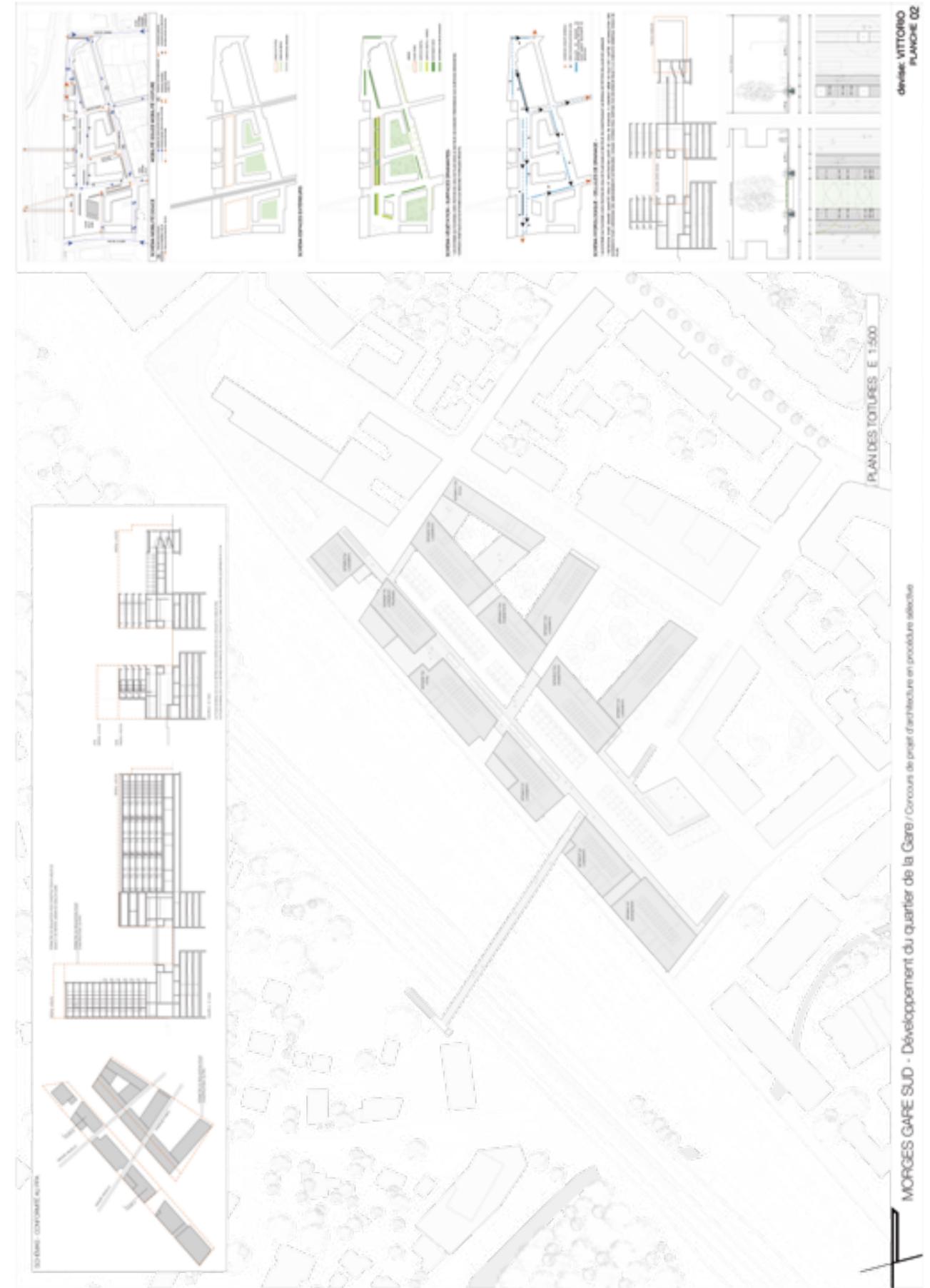


Section Gare Sud
 La section de la gare est conçue pour offrir un cadre de vie moderne et innovant. Elle est conçue pour répondre aux besoins de la communauté locale et internationale. La section de la gare est conçue pour offrir un cadre de vie moderne et innovant. Elle est conçue pour répondre aux besoins de la communauté locale et internationale.



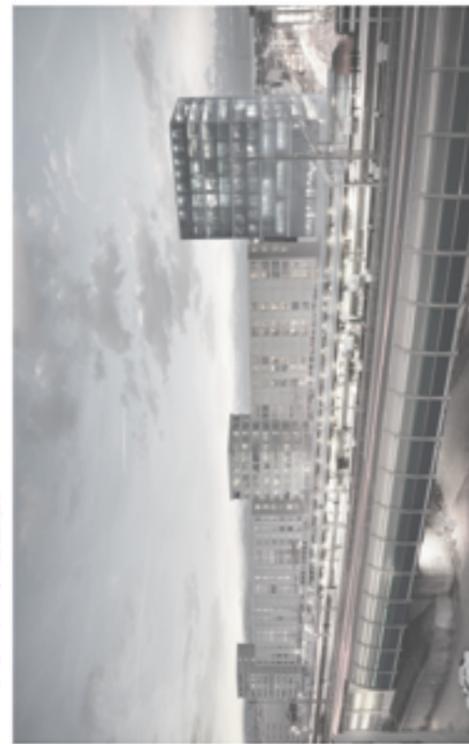
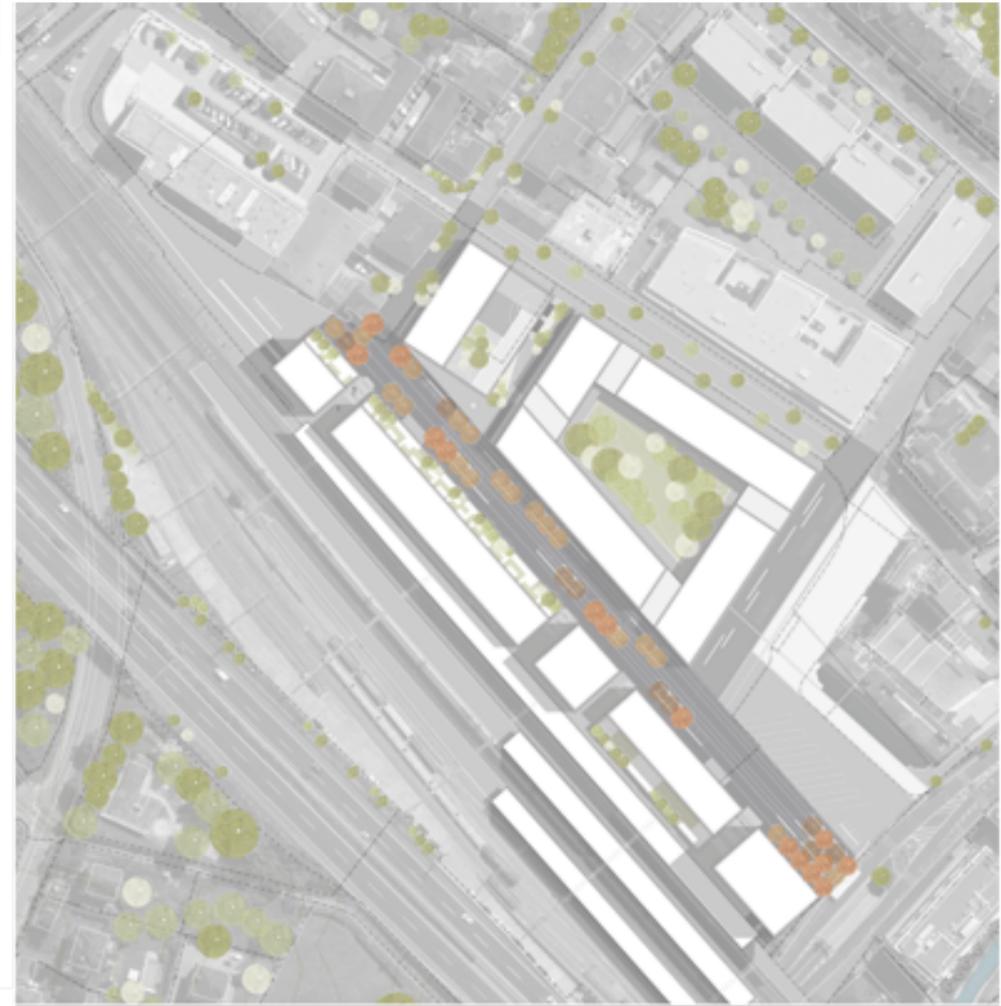
Projet VITTORIO.

Architecte	FASTT Architectes Associés Batlle i Roig
Ingénieur CVSE	Amstein + Walthert Lausanne SA
Architecte paysagiste	MMI Gestio d'arquitectura i paisatge
Ingénieur circulation	Transitec
Façadier	Biff SA
Physique du bâtiment	ESTIA
Eclairagiste	Artecluminotecnia sl



Projet DALTON.

Architecte	Oester Pfenninger Architekten AG
Ingénieur civil	HallerIngenieure AG
Ingénieur CVSE	Amstein+Walthert Genève SA
Architecte paysagiste	mavo GmbH



Architecte de l'ouvrage
 Oester Pfenninger Architekten AG
 Oester Pfenninger Architekten AG, Oesterstrasse 10, CH-1201 Genève, Suisse
 Téléphone: +41 22 714 11 11, Fax: +41 22 714 11 12, www.oester-pfenninger.ch

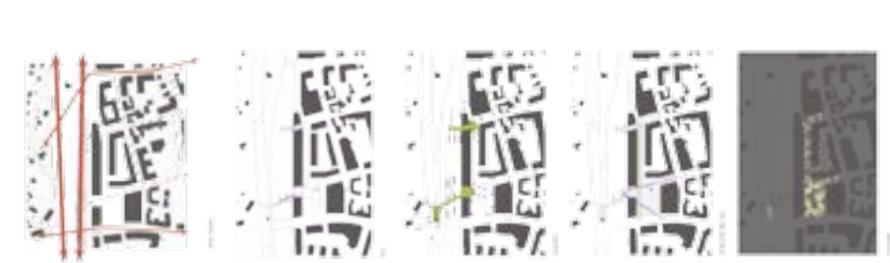
Ingénieur civil
 Haller Ingenieure AG
 Haller Ingenieure AG, Oesterstrasse 10, CH-1201 Genève, Suisse
 Téléphone: +41 22 714 11 11, Fax: +41 22 714 11 12, www.haller.ch

Ingénieur CVSE
 Amstein+Walthert Genève SA
 Amstein+Walthert Genève SA, Oesterstrasse 10, CH-1201 Genève, Suisse
 Téléphone: +41 22 714 11 11, Fax: +41 22 714 11 12, www.amstein-walthert.ch

Architecte paysagiste
 mavo GmbH
 mavo GmbH, Oesterstrasse 10, CH-1201 Genève, Suisse
 Téléphone: +41 22 714 11 11, Fax: +41 22 714 11 12, www.mavo.ch

Photographie de l'ouvrage
 © 2012 Oester Pfenninger Architekten AG, Haller Ingenieure AG, Amstein+Walthert Genève SA, mavo GmbH

Projet SAMURAI.



Architecte	Pont 12
Ingénieur civil	EDMS SA
Ingénieur CVS	Rigot + Rieben Engineering SA
Ingénieur E	Perrottet Ingénieurs Conseils en Electricité Sa
Architecte paysagiste	Westpol Landschaftsarchitektur
Spécialiste sécurité feu	Christian Meldem
Ingénieur circulation	Citec
Façadier	BCS
Physique du bâtiment	Beaud ingénierie
Acousticien	Ecoacoustique
Eclairagiste	l'Observatoire International



Ville de Morges

Administration communale
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 272
1110 Morges

CFF SA

Chemins de fer fédéraux CFF
Immobilier Développement Région Ouest
Place de la Gare 1
1001 Lausanne

www.cff.ch

